DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON DE WINGLES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS VENDIN LE VIEIL

EXTRAIT du REGISTRE aux ARRETES du Président

Le 11 décembre 2024

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2025

Nº 2024/28

Nous, Ludovic GAMBIEZ, Président du CCAS de VENDIN-LE-VIEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu l'avis du comité technique en date du 03 décembre 2024

Vu la délibération en date du 23 juin 2016 portant détermination des ratios promus/promouvables

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 31 Décembre 2020

ARRETE

Article 1 – le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

Avancement de grade : adjoint technique principal de 2ème classe

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention	Date de nomination souhaitée
1	TOMMASI Ludivine	Adjoint technique	7 ^{ème}		01/01/2025
2	VILELA Jessica	Adjoint technique	7 ^{ème}		01/01/2025
	Nombre de femmes :	2			
	Nombre d'hommes :	0			

Avancement de grade : agent de maitrise principal

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention	Date de nomination souhaitée
1	LEMPIN Peggy	Agent de maitrise	11 ^{ème}		02/09/2025
	Nombre de femmes :	1			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Nombre d'hommes :	0			

Avancement de grade : attaché principal

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention	Date de nomination souhaitée	
1	FROGET Philippe	Attaché	11 ^{ème}		01/01/2025	
	Nombre de femmes :	0				
	Nombre d'hommes :	1				

Article 2 — Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Trésorier Municipal.

Article 3 – Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 4 – Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Ludovic GAMBIEZ